



**HAL**  
open science

(éd.), **La soutenance de thèse de Paul-Henry Chombart de Lauwe : un rapport et un article du Monde**

Dylan Simon

► **To cite this version:**

Dylan Simon. (éd.), La soutenance de thèse de Paul-Henry Chombart de Lauwe : un rapport et un article du Monde. *Revue d'histoire des sciences humaines*, 2019, 34, pp.253-259. 10.4000/rhsh.3347 . hal-02169291

**HAL Id: hal-02169291**

**<https://hal.science/hal-02169291v1>**

Submitted on 4 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## La soutenance de thèse de Paul-Henry Chombart de Lauwe : un rapport et un article du *Monde*

*Paul-Chombart de Lauwe's thesis defence*

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rhsh/3347>

DOI : [10.4000/rhsh.3347](https://doi.org/10.4000/rhsh.3347)

ISSN : 1963-1022

### Éditeur

Éditions de la Sorbonne

### Édition imprimée

Date de publication : 13 juin 2019

Pagination : 253-259

ISBN : 979-10-351-0314-9

ISSN : 1622-468X

Ce document vous est offert par Université de Lille



### Référence électronique

« La soutenance de thèse de Paul-Henry Chombart de Lauwe : un rapport et un article du *Monde* », *Revue d'histoire des sciences humaines* [En ligne], 34 | 2019, mis en ligne le 27 mai 2019, consulté le 04 novembre 2023. URL : <http://journals.openedition.org/rhsh/3347> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhsh.3347>

---



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Rapport sur la soutenance des thèses  
de M. Chombart de Lauwe

M. Chombart de Lauwe a soutenu ses thèses de doctorat ès-lettres le 14 Mai 1955 devant un jury composé de : M. Labrousse, président, Gurvitch et George, professeurs à la Faculté des Lettres; Sorre, professeur honoraire à la Faculté, Le Bras, professeur à la Faculté de Droit. A la demande de M. Labrousse, M. Sorre a assumé la présidence effective. Le présent rapport est l'oeuvre de M. Sorre et Labrousse.

*Les familles ouvrières  
milieu urbain :  
voies de leur compo-  
sition dans l'agglomé-  
ration parisienne*

La thèse principale de M. Chombart de Lauwe comporte une entrée en matière assez étendue, où l'auteur essaie de définir son sujet et ses méthodes de recherche. Il y reprend quelques uns des thèmes principaux de la géographie urbaine - ou plus exactement de la sociologie générale considérée dans le cadre urbain. La seconde partie de l'étude est constituée par l'exposé des résultats d'une large enquête.

Les exposés introductifs de M. Chombart de Lauwe ont été vivants et bien construits.

La conception et l'exécution de la thèse principale ont fait l'objet des observations de M. Gurvitch, rapporteur, Le Bras, <sup>Labrousse</sup> et Sorre.

Après avoir rélicité M. Chombart de ses travaux précédents, ainsi que des nombreuses statistiques et des dessins graphiques bien faits contenus dans sa thèse, le rapporteur reproche au candidat une confusion dans l'appareil conceptuel sur lequel il s'appuie et qui lui sert aussi bien pour la recherche des faits que pour leur interprétation. Le rapporteur signale en particulier chez le candidat l'ambivalence des termes tels que morphologie sociale, espace social, confondu avec distance sociale, structure sociale, famille conçue en tant que groupe, enfin milieu social. Il regrette également que le candidat n'ait pas utilisé la littérature américaine si nourrie sur la famille et sur le ménage. Il montre que le candidat confond sans cesse les termes milieu ouvrier et ménage ouvrier. Il considère que M. Chombart n'a pas effectivement touché au problème du ménage ouvrier en tant que groupe social.

AN. AJ/16/7105. Rapports des soutenances de thèses de doctorat ès lettres et d'Université, 1954-1955.  
Rapport sur la soutenance de Chombart de Lauwe  
Cliché Dylan Simon

### Rapport sur la soutenance des thèses de M. Chombart de Lauwe

M. Chombart de Lauwe a soutenu ses thèses de doctorat ès lettres le 14 mai 1955 devant un jury composé de : MM. Labrousse, président, Gurvitch et George, professeurs à la Faculté des Lettres ; Sorre, professeur honoraire à la Faculté, Le Bras, professeur à la Faculté de Droit. À la demande de M. Labrousse, M. Sorre a assumé la présidence effective. Le présent rapport est l'œuvre de MM. Sorre et Labrousse.

La thèse principale de M. Chombart de Lauwe [une mention manuscrite dans la marge indique *Les familles ouvrières en milieu urbain : aspects de leurs comportements dans l'agglomération parisienne*] comporte une entrée en matière assez étendue, où l'auteur essaie de définir son sujet et ses méthodes de recherche. Il y reprend quelques-uns des thèmes principaux de la géographie urbaine – ou plus exactement de la sociologie générale considérée dans le cadre urbain. La seconde partie de l'étude est constituée par l'exposé des résultats d'une large enquête.

Les exposés introductifs de M. Chombart de Lauwe ont été vivants et bien construits.

La conception et l'exécution de la thèse principale ont fait l'objet des observations de MM. Gurvitch, rapporteur, Le Bras, [Labrousse – nom ajouté de manière manuscrite] et Sorre.

Après avoir félicité M. Chombart de ses travaux précédents, ainsi que des nombreuses statistiques et des dessins graphiques bien faits contenus [deux lignes rayées] dans sa thèse, le rapporteur reproche au candidat une confusion dans l'appareil conceptuel sur lequel il s'appuie et qui lui sert aussi bien pour la recherche des faits que pour leur interprétation. Le rapporteur signale en particulier chez le candidat l'ambivalence des termes tels que morphologie sociale, espace social, confondu avec distance sociale, structure sociale, famille conçue en tant que groupe, enfin milieu social. Il regrette également que le candidat n'ait pas utilisé la littérature américaine si nourrie sur la famille et sur le ménage. Il montre que le candidat confond sans cesse les termes milieu ouvrier et ménage ouvrier. Il considère que M. Chombart n'a pas effectivement touché au problème du ménage ouvrier en tant que groupe social.

[2] Il regrette la séparation entre « comportement économique », « comportement alimentaire », et « comportement d'aspiration et de rénovation ». Il considère que, par un tel découpage, le candidat a rompi [sic] avec l'enseignement de Marcel Mauss concernant les « phénomènes sociaux totaux » et « l'homme social total » en tant qu'objets proprement dits de la sociologie. Enfin, il regrette que tant d'enquêtes et de recherches empiriques n'aient conduit le candidat à découvrir aucun fait nouveau. Il cite à ce sujet la définition de M. Bachelard que toute science est la science du caché et il ajoute que la tendance actuelle de la sociologie américaine à enfoncer les portes ouvertes, avec les méthodes d'enquêtes les plus perfectionnées, ne fait que compromettre la sociologie. – les faits sociaux, dit-il en substance, ne sont pas des fleurs qui poussent dans un champ et ne demandent qu'à être cueillies. Il faut d'abord savoir trouver les faits vraiment essentiels et inconnus, et savoir ensuite les élaborer afin d'aboutir à une explication. À ce point de vue, le travail du candidat ne lui paraît pas donner satisfaction.

En concluant, le rapporteur considère que le candidat est certainement un très bon enquêteur et un très bon organisateur d'enquêtes, mais que certains éléments absolument indispensables pour qu'une enquête révèle le caché et conduise à une explication font défaut. L'interdépendance nécessaire entre une analyse théorique en sociologie, une sélection justifiée des faits empiriques et l'explication ne lui est pas apparue clairement.

Tout cela n'exclut cependant pas, conclut M. Gurvitch, que la thèse présente une masse de matériaux réunis au prix d'efforts considérables et exposés avec beaucoup d'honnêteté intellectuelle.

**[3]** MM. Le Bras, Labrousse et Sorre insistent vivement sur cet aspect du travail. M. Le Bras est sensible à l'enthousiasme de l'auteur, à la volonté et à l'ingéniosité qu'il lui a fallu pour surmonter des obstacles difficiles, au sentiment d'humanité qui anime tout le travail. D'accord avec M. Le Bras, M. Labrousse relève toutefois dans l'ouvrage une certaine absence de sens historique et des erreurs matérielles. L'auteur, qui a dirigé, depuis plusieurs années, une équipe de chercheurs au Centre d'Études sociologiques a sans doute utilisé les renseignements recueillis par ses collaborateurs. M. Sorre directeur du Centre, estime que c'était tout à fait légitime « car l'auteur n'a cessé d'animer son groupe ». Il a rendu d'ailleurs à tous ses aides « fort honnêtement ce qui leur devait ». Que le résultat corresponde toujours par sa nouveauté et son originalité à tant d'efforts est une autre question.

Le candidat s'est défendu avec vigueur – sans faire de concessions – même sur les questions de vocabulaire où elles ne l'eussent pas beaucoup gêné. Il s'est enfermé dans sa conception – sans se rendre compte de l'écart entre les ambitions trop larges de la première partie, et l'enquête, qui fait la matière de la seconde.

La thèse complémentaire était représentée par des travaux antérieurs de sociologie urbaine sur la population parisienne. MM. George et Sorre soulignent que ces travaux ont eu un légitime succès, non seulement en France mais à l'étranger. Il eût été facile encore à l'auteur de faire, à l'occasion de ce débat, des concessions sur quelques détails techniques peu défendables.

Le jury en a longuement délibéré. Il a estimé que le mémoire qui lui était soumis comme thèse principale n'apportait pas le témoignage de l'aptitude de son auteur à donner un enseignement de la sociologie dans une chaire universitaire. Mais ses membres ont été unanimes pour reconnaître la vocation de chercheur et les dons d'animateur du candidat. Il les possède au plus haut degré et cela se sent à chaque ligne de sa thèse. Les faits rassemblés dans la seconde partie du travail l'ont été correctement. La thèse principale, réduite peut-être, devra être publiée. Ayant balancé ces considérations, le jury s'est trouvé d'accord pour déclarer M. Chombart de Lauwe digne du grade de Docteur ès-lettres avec mention honorable

Fait par MM. Sorre et Labrousse

7 novembre 1955 [date et signature manuscrite de Labrousse]

THÈSES EN SORBONNE

LA SOCIOLOGIE DOIT-ELLE être théorique ou ne pas être ?

Par J. PIATIER

La sociologie doit-elle être théorique ou ne pas être ? Faut-il la traiter comme une science ou comme une branche de la philosophie ? Telle est la discussion qui s'est élevée en Sorbonne samedi dernier à propos de la thèse de M. Chambard de Louwe sur « Les Familles ouvrières en milieu urbain » (1). Le jury se composait de deux sociologues, MM. Gurvitch et Le Ron, et d'un historien des sciences sociales, M. Labrousse. Trois spécialistes, trois points de vue, trois longues dissertations ! Car cette thèse, encore si jeune qu'elle n'est même pas toujours sûre de son nom — elle s'appelle tantôt sociologie, tantôt ethnologie sociale, tantôt psychologie sociale, sans qu'on sache exactement pourquoi — est encore moins sûre de son vocabulaire : l'un dit « espace » là où l'autre emploie « distance ». Un tel soulèvement « étymologique », tel autre le récuse. Dolton choisit « aie » plutôt que « zone » ou « quartier ». Le tour de Robel connaissait aussi ses difficultés.

M. Chambard de Louwe a été quelque peu victime de ces querelles et de ces divergences de conceptions. Son nom était pourtant déjà connu, et honorement, dans les milieux sociologiques. Il est responsable du groupe d'ethnologie sociale qui dépend du Centre national de la recherche scientifique. Il a déjà publié plusieurs travaux, dont une étude sur Paris, sorte de psychanalyse de la grande ville par statistiques et graphiques. Il jouit enfin d'une réputation à l'étranger, notamment en Belgique, en Suisse et en Autriche, où l'on suit volontiers ses méthodes.

Ce il a une méthode, exclusive, celle de l'enquête sur le terrain, à une œuvre qui lui est bonne à tout : le questionnaire. Elles n'appartiennent pas qu'à lui, certes. On enquête, on questionne beaucoup de nos jours. Mais son originalité tient aux types de questionnaires qu'il a établis. Le renseignement ne seules sur les conditions de la vie matérielle des familles ouvrières, mais sur leurs attitudes psychologiques. Les jugements que les travailleurs portent sur leur situation, la représentation qu'ils s'en font, leurs aspirations, déterminent en fait tout autant leur comportement que de simples données économiques ou géographiques, comme salaires, budgets, logements, transports, etc. M. Chambard de Louwe pose des questions comme celles-ci : « Votre logement vous plaît-il ou non ? Pourquoi ? Pourquoi pas ? ». « Que souhaitez-vous le plus améliorer ? ». « Quelles sont vos fatigues les plus et comment se traduit votre fatigue ? ». « Voulez-vous changer de métier ? ». « Le vin est-il pour vous surtout un besoin, un soutien, un plaisir, une habitude », etc. Les réponses lui permettent de se placer à l'intérieur d'une mentalité, et non plus seulement d'étudier un groupe par ses gestes extérieurs.

Il a osé ainsi un « beau matériel humain ». Mais imprudemment peut-être, sans se soucier assez des lois du genre, sans composer de bibliographie, sans faire un effort suffisant de construction, il a présenté dans sa thèse les résultats de ses enquêtes.

C'est sur ces résultats eux-mêmes que la querelle s'est engagée le plus à fond entre M. Gurvitch et lui, le premier étant qu'on puisse dissocier l'empirisme de la théorie, le second se réclamant de l'empirisme pur. Le fait social, remarque M. Gurvitch, n'est pas un fait brut que l'on puisse démembrer et collectionner comme une série d'objets. Il est un découpage dans une réalité complexe, un point de vue qu'il faut faire apparaître, un choix qui exige des critères. Le détail est le fil conducteur qui découvre, découpe et sélectionne.

« Vous vous appuyez aux sociologues américains, a-t-il dit. eux aussi collectionnent les faits et ne savent pas ceux qui sont importants. Leurs travaux, comme les vôtres, aboutissent à monter des appareils techniques impressionnants et compliqués pour mesurer ce que tout le monde voit. À quel bon déplacer une montagne pour enfoncer une porte ouverte ? Est-ce apporter du nouveau, ce « nouveau caché » qui est le but même de la science, que de prouver comme vous le faites que la femme qui travaille hors de chez elle est surmenée ou que les mauvaises conditions de logement entraînent des difficultés dans le mariage ? »

M. Chambard de Louwe s'est sur ce point bien défendu. « Chiffres des truismes », vérités scientifiques que ce que tout le

l'on voit pour un trajet de vingt minutes le temps se répartit harmonieusement entre l'attente et le lieu de résidence, tandis qu'avec deux heures et demi de transport l'ouvrier n'a plus, compte tenu de son sommeil, que trois heures à vivre chez lui.

M. Chambard de Louwe reçoit d'ailleurs quotidiennement des demandes de la part d'hygiénistes, de médecins, de psychiatres, d'urbanistes, d'éducateurs, qui veulent connaître ses normes et ses « seuils ». Car tout essai d'éducation populaire est inopérant si des conditions de vie humainement définies ne sont pas réalisées. Nous tirons, par exemple, un certain confort moral du solisme minimum garanti. Or les enquêtes prouvent que, si les ressources d'une famille ne le dépassent pas, le niveau de vie perdant la moitié de la semaine est on-ne-saurait du minimum vital reconnu. Les privations trop strictes entraînent le besoin de « faire

M. Berthoin rendra public demain son projet

de réforme de l'enseignement

M. Jean Berthoin, ministre de l'éducation nationale, présentera demain à la presse son projet de réforme de l'enseignement. Le ministre a été entendu hier par la commission de l'éducation nationale de l'Assemblée nationale, laquelle a donné des indications sur le mécanisme prévu de l'« allocation d'études ». Celle-ci serait automatique pour les étudiants ayant obtenu 14 sur 20 de moyenne au baccalauréat, elle serait « dirigée » à certains conditions par la situation de famille, les besoins du pays et les nécessités du remembrement géographique, pour les jeunes gens dont la moyenne varierait entre 11 et 14.

Comme on le voit le ministre ne paraît pas songer à supprimer le baccalauréat. Seul disparaîtrait — selon certaines indications — l'examen d'entrée au sixième. Le « tronc commun » d'orientation se situerait enfin de onze à treize ans.

— Le quatrième centenaire de la naissance de Malherbe a été commémoré hier à la Sorbonne, sous la présidence de M. Berthoin, ministre de l'éducation nationale. Cette cérémonie était organisée par un comité d'honneur présidé par M. Jacques Jaurédat, directeur général des arts et des lettres.

LA REFORME DES INSTITUTIONS

M. EDGAR FAURE REGRETE L'USAGE qui est fait de la question de confiance

M. Edgar Faure a longuement évoqué le problème de la réforme des institutions dans le discours qu'il a prononcé au banquet du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

« On a fait remarquer assez justement à mon avis, a-t-il déclaré, que si la France affronte d'instabilité ministérielle la foule en état peut-être moins aux copies de l'Assemblée qu'un usage selon lequel les gouvernements engageaient leur existence trop fréquemment et trop facilement.

« Ce que je dis semblera peut-être paradoxal à beaucoup, mais c'est un fait que la procédure de la question de confiance par laquelle l'exécutif met le législatif au défi d'ouvrir une crise pour renverser par cette menace de démission un soutien qui semble lui échapper, cette procédure, dis-je, est la plus discutée manière de régler les conflits entre l'Assemblée et le gouvernement.

« Si l'Assemblée veut condamner le gouvernement, elle peut toujours le congédier au moyen d'une motion de censure. Mais c'est raisonnable qu'un gouvernement s'engage de lui-même et publiquement à provoquer la crise, sur des sujets souvent secondaires, par un défi destiné à faire pression sur les députés ? »

une fête, le soir de la paye, avant le « retour au noir », et cet excès compromet le budget des autres jours. Ce n'est ni mauvaise organisation ni insouciance, c'est seulement la preuve que le solisme est insuffisant, compte tenu de la psychologie des salariés.

Ce sont des faits et des conclusions pratiques de ce genre qu'on trouve, en les y cherchant un peu, dans l'ouvrage de M. Chambard de Louwe. Si M. Gurvitch l'a jugé sévèrement, MM. Le Ron et Labrousse en ont souligné l'intérêt : « Illes encore plus loin dans l'empirisme, lui a même dit le premier ; plus vous écrivez l'humain, plus vous y trouvez de choses ». Mais ce travail d'analyse que le Sorbonne n'a pas voulu l'admettre tout à fait suffisant pour une thèse universitaire. Il lui manquait quelques « structures ». A la déception générale de l'auditoire, on se trouvait plusieurs usagers de ses travaux. M. Chambard de Louwe n'a obtenu que la mention « honorable ». Les points de vue différents du concret à l'abstrait.

Nominations au Collège de France

M. Charles Oberling, professeur à la faculté de médecine de l'université de Paris, est nommé professeur titulaire de la chaire de médecine expérimentale au Collège de France, en remplacement de M. Lacaze, admis à la retraite. M. Henri Vial, professeur à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg, est nommé professeur titulaire de la chaire de chimie expérimentale au Collège de France, en remplacement de M. François Perroux, professeur à la faculté de droit de l'université de Paris, est nommé professeur titulaire de la chaire d'analyse des faits économiques et sociaux. MM. Wolf et Perroux viennent en remplacement numérique de MM. Faure-Frémiat et Faral, admis à la retraite.

Les admissions à l'École polytechnique

Par décision du ministre de la défense nationale, les listes de candidats, publiées au Journal officiel du 19 mai, le nombre maximum d'élèves à admettre à l'École polytechnique dans la catégorie « normale » est de 285. Il sera procédé à des admissions en surnombre. La proportion initiale, c'est-à-dire avant toute démission, du nombre de candidats susceptibles d'être admis au titre de l'effectif normal est rapport au nombre total des candidats admis dans les limites fixées par l'article 13 (décret du 4 octobre 1950, modifié par les décrets du 14 avril et du 4 août 1949), est fixée à 70 %.

A LA COUR

LA REQUÊTE EN déposée par Ml contre le ju

La chambre criminelle de la cassation, présidée par M. Bati, rejette hier soir mercredi la requête suspensive déposée par Duval, juge d'instruction, délégué du tribunal militaire de Paris, par les Marinier et Roger Stéphane, leur en chef et rédacteur à l'heure France-Observateur, tous coupés par ce magistrat.

On se souvient que cette requête avait été examinée par la Cour le 23 avril, et que le magistrat avait alors rendu un arrêt de « sursis », c'est-à-dire qu'il avait refusé la communication de tout le de l'affaire des « fuites » pour l'événement de la Cour.

M. Maurice Patin, conseiller, a fait connaître à la Cour les faits de cette affaire. Mais après un long commentaire les dispositions du code de justice militaire, qui sont l'objet de la requête, et qui sont l'objet de l'importance du tribunal militaire de Paris. Ce que cet article a été complété le 21 1950 par un décret qui prévoit que le magistrat civil peut être délégué dans les affaires où sont impliqués des militaires de la Cour. C'est l'espèce, et c'est ainsi que M. J. a été délégué au juge d'instruction par le procureur de Paris.

Après cet exposé le conseiller a examiné la requête. Tout cela fait remarquer à M. Duval qui avait porté plainte et demandé l'annulation de son arrêt du 3 mars 1955, de l'article 4 de l'acte criminel de « vérité », cette initiative du juge d'instruction par le tribunal militaire. Au surplus, il traiterait complice de colonnier général, instruisant contre un, pour ensuite le révoquer.

M. Patin a cependant suggéré chambre criminelle pour dire que l'information de cette affaire avait été poursuivie par le juge d'instruction et non par le délégué, auquel il a néanmoins honoré pour son indépendance. Après le rapporteur la Cour a les deux avocats, M. Fortune et Roger Stéphane qui ont demandé pour M. Gilles Martinet. Celui reprit les questions formulées au magistrat.

Il est indiscutable, on l'a dit à tout, que la façon dont M. Duval a poursuivi son enquête, notamment, révèle de sa volonté acharnée de faire connaître la vérité capitale, l'inculpé de toutes garanties et toutes réserves, la soumission de l'information d'une affaire aussi grave, délicate à l'initiative d'un juge ou d'un magistrat civil, met en évidence la bonne administration de la justice.

Mais avec M. Henri Leboucq, général, ce fut une fois de plus. Pour ce magistrat un seul gré formulé par les requérants : M.

L'AFFAIRE DU NAUFRAGE DE L'« ABEILLI »

Le capitaine Bré, commandant du remorqueur, et le pilote F sont respectivement condamnés à 50 000 francs et 20 000 d'amende avec sursis

(De notre correspondant parti) Le Havre, 19 mai. — Au cours d'un procès qui a duré deux jours, le tribunal militaire de Paris, présidé par l'administrateur de première classe de l'inscription maritime, a condamné deux dans lesquelles s'est produit dans du Havre le naufrage de l'« Abeilli ». On se souvient que le 30 août l'« Abeilli-IV » avait été éprouvé par le commandant de la marine, dans l'avant-port, elle s'apprendre en remorque le navire, et qu'elle avait été renversée par la tourmente, l'« Abeilli-IV » coula en secondes. Sur ses onze hommes, deux furent tués. Cette affaire a été longuement par le tribunal maritime, qui a jugé le commandant Rouffin, d'

Jacqueline Piatier, « La sociologie doit-elle être théorique ou ne pas être ? ». Le Monde, 20 mai 1955, p. 6.

La sociologie doit-elle être théorique ou ne pas être ? Faut-il la traiter comme une science ou comme une branche de la philosophie ? Telle est la discussion qui s'est élevée en Sorbonne samedi dernier à propos de la thèse de M. Chombart de Lauwe sur « Les Familles ouvrières en milieu urbain<sup>1</sup> ». Le jury se composait de deux sociologues : MM. Gurvitch et Le Bras et d'un historien des sciences sociales, M. Labrousse. Trois spécialistes, trois points de vue, trois langues différentes ! Car cette discipline, encore si jeune qu'elle n'est même pas toujours sûre de son nom – elle s'appelle tantôt sociologie, tantôt ethnologie sociale, tantôt psychologie sociale, sans qu'on sache exactement pourquoi, – est encore moins sûre de son vocabulaire : l'un dit « espace » là où l'autre emploie « distance ». Un tel soutient « structure », tel autre le récuse. Doit-on choisir « aire » plutôt que « zone » ou que « quartier » ?... La tour de Babel connaissait aussi ses difficultés.

M. Chombart de Lauwe a été quelque peu victime de ces querelles et de ces divergences de conceptions. Son nom était pourtant déjà connu, et honorablement, dans les milieux sociologiques. Il est responsable du groupe d'ethnologie sociale qui dépend du Centre national de la recherche scientifique. Il a déjà publié plusieurs travaux, dont une étude sur Paris, sorte de psychanalyse de la grande ville par statistiques et graphiques. Il jouit enfin d'une réputation à l'étranger, notamment en Belgique, en Suisse et en Autriche, où l'on suit volontiers ses méthodes.

Car il a une méthode, exclusive, celle de l'enquête sur le terrain, et une arme qui lui est bonne à tout : le questionnaire. Elles n'appartiennent pas qu'à lui, certes. On enquête, on questionne beaucoup de nos jours. Mais son originalité tient aux types de questionnaires qu'il a établis. Ils renseignent non seulement sur les conditions de la vie matérielle des familles ouvrières, mais sur leurs attitudes psychologiques. Les jugements que les travailleurs portent sur leurs situations, la représentation qu'ils s'en font, leurs aspirations, déterminent en effet tout autant leur comportement que de simples données économiques ou géographiques, comme salaires, budgets, transports, etc. M. Chombart de Lauwe pose des questions comme celles-ci : « Votre logement vous plaît-il ou non ? Pourquoi surtout ? », « Que souhaiteriez-vous le plus habiter ? », « Qu'est-ce qui vous fatigue le plus et comment se traduit votre fatigue ? », « Voulez-vous changer de métier ? », « Le vin est-il pour vous surtout un besoin, un soutien, un plaisir, une habitude », etc. Les réponses lui permettent de se placer à l'intérieur d'une mentalité, et non plus seulement d'étudier un groupe par ses gestes extérieurs.

Il a amassé ainsi un « beau matériel humain ». Mais imprudemment peut-être, sans se soucier assez des lois du genre, sans composer de bibliographie, sans faire un effort suffisant de construction, il a présenté dans sa thèse les résultats de ses enquêtes.

<sup>1</sup> Chombart de Lauwe. Thèse principale : « Les familles ouvrières en milieu urbain. Aspects de leurs comportements dans l'agglomération parisienne » (exemplaire dactylographié). Thèse complémentaire : « Les méthodes et découvertes aériennes dans les sciences humaines » (ouvrage déjà publié).

C'est sur ces résultats eux-mêmes que la querelle s'est engagée le plus à fond entre M. Gurvitch et lui, le premier niant qu'on puisse dissocier l'empirisme de la théorie, le second se réclamant de l'empirisme pur. Le fait social, remarque M. Gurvitch, n'est pas un fait brut que l'on puisse dénombrer et collectionner comme une série d'objets. Il est un découpage dans une réalité complexe, un point de vue qu'il faut faire apparaître, un choix qui exige des critères. La théorie est le fil conducteur qui découvre, découpe et sélectionne.

« Vous vous apparentez aux sociologues américains, a-t-il dit. Eux aussi accumulent les faits et ne savent pas ceux qui sont importants. Leurs travaux, comme les vôtres, aboutissent à monter des appareils techniques impressionnants et compliqués pour prouver ce que tout le monde sait. À quoi bon déplacer une montagne pour enfoncer une porte ouverte ! Est-ce apporter du nouveau, ce "nouveau caché" qui est le but même de la science, que de prouver comme vous le faites que la femme qui travaille hors de chez elle est surmenée ou que les mauvaises conditions de logement entraînent des difficultés dans le ménage ? »

M. Chombart de Lauwe s'est sur ce point bien défendu. « Chiffrer des truismes », vérifier scientifiquement ce que tout le monde peut constater en se promenant, ne lui paraît pas une tâche vaine, surtout dans l'école sociologique européenne, où, si les théories abondent, les faits, les matériaux de base, eux, manquent beaucoup. Les statistiques établies d'après les questionnaires permettent de fixer les « seuils » à partir desquels se détériorent les conditions de vie d'une famille. Chacun sait, bien sûr, que les conditions du logement sont mauvaises en France. Mais il n'est pas indifférent de préciser que l'espace vital qui apparaît nécessaire après enquête est de 15 mètres carrés environ par personne, alors que dans l'agglomération parisienne la surface moyenne où vit un manoeuvre, un ouvrier qualifié ou hautement qualifié, n'est que de 7, 8 et 11 mètres carrés.

Il n'est pas inutile de savoir quelle quantité moyenne de viande l'ouvrier doit consommer pour se sentir délivré de l'inquiétude et de l'insatisfaction. Ce seuil, qui est de 140 grammes par jour, paraît élevé. Mais il faut tenir compte de la psychologie de l'ouvrier pour qui la viande « aide à tenir le coup ». C'est une vérité de La Palice sans doute que l'éloignement du lieu de travail déséquilibre la vie du travailleur. Mais n'est-ce pas plus convaincant de pouvoir l'exprimer par un graphique où l'on voit pour un trajet de vingt minutes le temps se répartir harmonieusement entre l'usine et le lieu de résidence, tandis qu'avec deux heures et demie de transport l'ouvrier n'a plus, compte tenu de son sommeil, que trois heures à vivre chez lui.

M. Chombart de Lauwe reçoit d'ailleurs quotidiennement des demandes de la part d'hygiénistes, de médecins, de psychiatres, d'urbanistes, d'éducateurs, qui veulent connaître ses normes et ses « seuils ». Car tout essai d'éducation populaire est inopérant si des conditions de vie humainement définies ne sont pas réalisées. Nous tirons, par exemple, un certain confort moral du salaire minimum garanti. Or les enquêtes



prouvent que, si les ressources d'une famille ne le dépassent pas, le niveau de vie pendant la moitié de la semaine est au-dessous du minimum vital reconnu. Les privations trop strictes entraînent le besoin de « faire une fête » le soir de la paye, avant le « retour au noir », et cet excès compromet le budget des autres jours. Ce n'est ni mauvaise organisation ni insouciance, c'est seulement la preuve que le salaire est insuffisant, compte tenu de la psychologie des salariés.

Ce sont des faits et des conclusions pratiques de ce genre qu'on trouve, en les y cherchant un peu, dans l'ouvrage de M. Chombart de Lauwe. Si M. Gurvitch l'a jugé sévèrement, MM. Le Bras et Labrousse en ont souligné l'intérêt : « Allez encore plus loin dans l'empirisme, lui a même dit le premier ; plus vous scruterez l'humain, plus vous y trouverez de choses. » Mais ce travail d'enquêteur la Sorbonne n'a pas voulu l'admettre tout à fait suffisant pour une thèse universitaire. Il lui manquait quelques « structures ». À la déception générale de l'auditoire, où se trouvaient plusieurs usagers de ses travaux, M. Chombart de Lauwe n'a obtenu que la mention « honorable ». Les points de vue diffèrent du concret à l'abstrait.